

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

web : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## Le Conseil régional a adopté le Pass contraception

Les jeunes Franciliens auront bientôt un accès anonyme et gratuit à l'ensemble des moyens contraceptifs. Le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté aujourd'hui à une très large majorité la délibération instituant le **Pass contraception**.

Les groupes PS, Europe Ecologie-Les Verts, PCF, PG, MRC, PRG-MUP et Nouveau centre ont voté pour. Les élus UMP n'ont pas pris part au vote.

Volet important du pacte d'autonomie à destination des jeunes franciliens, le Pass facilitera l'accès des jeunes à une contraception régulière. Ce droit, pourtant garanti par la loi, est loin d'être effectif pour les mineurs qui dépendent de la couverture sociale de leurs parents.

Cette situation est un enjeu de santé publique. L'IGAS dans son rapport d'octobre 2009 sur la contraception a indiqué que la diffusion de la contraception n'a pas fait reculer le nombre d'IVG : 200.000 femmes y ont recours chaque année en France, dont 50.000 en Île de France.

« Avec le Pass contraception, la Région Ile de France répond à une urgence de santé publique. Je suis convaincu du succès de ce dispositif bien préparé et adapté aux besoins des jeunes », a déclaré **Jean-Paul Huchon**. Le Pass, mis en place en étroite coordination avec les rectorats, sera disponible début 2011.

Pour **Laure Lechatellier**, Vice-présidente chargée de l'Action sociale, des Formations sanitaires et sociales, de la Santé et du Handicap, « le Pass contraception est une avancée considérable pour les droits des femmes au moment où l'Etat ferme des structures d'IVG en Ile-de-France ».

**Henriette Zoughebi**, Vice-présidente chargée des lycées, a salué « une mesure qui fera progresser la liberté des jeunes et l'égalité entre les filles et les garçons. Le Pass contraception contribuera ainsi à la lutte contre les violences envers les jeunes filles. Son application donnera lieu à une concertation nouvelle avec les infirmières et les médecins scolaires ».

### Le dispositif

Le Pass va permettre un accès anonyme et gratuit à l'ensemble de l'offre contraceptive pour une durée de trois à six mois. Il comprendra :

- un **coupon destiné à la consultation** dans un centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), chez un médecin généraliste ou un gynécologue du secteur 1 ou chez une sage-femme
- un **coupon pour une prise de sang** par une infirmière libérale ou un laboratoire

- **un coupon pour des analyses médicales** par un laboratoire
- **un coupon permettant la délivrance de tous contraceptifs pendant 3 mois** (notamment pilule, patch, anneau) par les CPEF ou les pharmacies

Dans la mesure où il est souvent difficile pour les jeunes filles de faire un choix définitif d'un premier contraceptif, un deuxième Pass de trois mois pourra leur être délivré pour pouvoir changer de contraceptif.

### **Les bénéficiaires**

Le Pass sera proposé dans les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, les CFA et les instituts de formation sanitaire ou sociale (FSS) d'Ile-de-France, **aux élèves inscrits en priorité en classe de seconde ou classe d'âge ou niveau équivalent**. Cela représente **environ 77.000 filles et 82.000 garçons**.

Il est à noter que **les garçons pourront bénéficier d'une consultation gratuite chez le médecin** par le biais du Pass contraception.

### **Le coût du dispositif**

**Le Pass coûtera à la Région entre 59 à 102 € pour l'option 3 mois ou 118 à 204 € pour 6 mois** en fonction des contraceptifs choisis.

### **Les modalités de mise en œuvre**

La Région s'appuiera sur les professionnels de santé scolaire pour la distribution des Pass contraception : **infirmières scolaires** dans les lycées, **médecins du travail** ou structures spécialisée en prévention santé dans les CFA, directeurs ou structures spécialisées en prévention santé dans les instituts de formation sanitaire ou sociale. En accord avec les rectorats, la Région a prévu de **réunir à la rentrée les infirmières scolaires pour mettre en place le dispositif**.

### **Une politique régionale**

Le Pass contraception est un nouveau volet de l'action résolue menée par le Conseil régional d'Ile de France en faveur de l'accès aux droits à la contraception et à l'IVG.

Cette politique passe par :

- le financement du CRIPS qui mène des actions de prévention dans les lycées
- le soutien au planning familial (100.000 euros par an)
- le financement à 100% d'échographes pour les services de gynécologie-obstétrique des hôpitaux et les centres du planning familial (30 appareils financés depuis 2006) (800.000€ au budget 2010)
- la campagne régionale annuelle « sexualité, contraception, avortement : un droit, mon choix, notre liberté » (375 000€ au budget 2010)

Contacts presse :

Emmanuel Georges-Picot 01.53.85.57.33

Arnaud Bourdin 01.53.85.78.15